

FORMULAIRE SILFE

A remplir en complément de la demande de logement social préalablement enregistrée sur internet (demande-logement-social.gouv.fr) ou auprès d'un organisme de logement social, en mairie ou en DDTM, même si vous êtes déjà locataire d'un logement social.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Numéro unique départemental :

(obtenue après enregistrement de la demande de logement social)

Joindre une copie de l'attestation de numéro unique en cours de validité

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

NOM DE FAMILLE :

Le cas échéant, NOM D'USAGE :

Prénom : Date de naissance :

Téléphone : Adresse électronique :

Adresse domicile :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Être agent de l'État (hors fonction publique territoriale et hospitalière)

☐ fonctionnaire **titulaire** ☐ fonctionnaire **stagiaire** ☐ contractuel : du au

Ministère de rattachement :

Adresse administrative (du lieu de travail) :

Ville et code postal :

ARRONDISSEMENT(S) VISE(S) PAR LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

☐ Lille ☐ Valenciennes ☐ Cambrai ☐ Douai ☐ Dunkerque ☐ Avesnes-sur-Helpe

MOTIF(S) DE LA DEMANDE (tout motif invoqué doit être justifié)

- | | |
|--|---|
| ☐ Mutation professionnelle | ☐ Logement surpeuplé |
| ☐ Hébergement en structure, hôtel, foyer | ☐ Éloignement du lieu de travail (distance domicile/travail : <input type="text"/> km) |
| ☐ Hébergement chez un tiers ou en famille | ☐ Autre motif : <input type="text"/> |
| ☐ Départ forcé : Congé/séparation/divorce | |
| ☐ Expulsion locative | |

JE CERTIFIE EXACTS ET SINCÈRES LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CE DOCUMENT. JE SUIS INFORMÉ(E) QUE LES DONNÉES INSCRITES SUR LA PRÉSENTE DEMANDE FERONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATISÉ ET DONNE MON ACCORD.

Le droit d'accès et de rectification s'exerce conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Date :

Signature du demandeur :

N.B. : Tout changement de situation ou de périmètre de recherche est à réaliser sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique) en accédant à votre demande, ou à

signaler auprès **du bailleur**, de la mairie ou de la DDTM, service auprès duquel vous avez déposé ou fait enregistrer votre demande de logement social.

Joindre à votre envoi :

Obligatoirement :

- Attestation de demande de logement social avec numéro unique en cours de validité
- Contrat de travail/ arrêté de titularisation/ nomination

En fonction du motif de la demande :

Voir notice SILFE – liste des pièces justificatives à fournir (bulletin de salaire, contrat de bail...)

Si la demande concerne l'arrondissement de Lille, le dossier complet est à transmettre :

• Par voie postale :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
Pôle Logement – Service interministériel du logement des fonctionnaires d'État (SILFE)
Cité Marianne
2 boulevard de Strasbourg – CS 12488
59046 LILLE Cedex
03.74.00.61.14

• Par voie électronique :

ddets-silfe@nord.gouv.fr

Si la demande concerne un autre arrondissement, contactez la sous-préfecture concernée dont les coordonnées se trouvent dans la notice SILFE.

NOTICE SILFE

CONDITIONS ET DÉMARCHES

Qui est éligible ?

Conditions principales à remplir pour bénéficier de l'attribution d'un logement social sur le contingent préfectoral réservé aux agents de l'État :

- Être agent de l'État. **NB : Les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière ne sont pas éligibles à ce mode de relogement.**
- Être titulaire ou avoir un contrat de travail en cours de validité.
- Être affecté ou muté dans le département du Nord
- Être en position d'activité (les agents en disponibilité ou retraités seront refusés)
- Remplir les critères sociaux d'attribution d'un logement social (plafonds de ressources : avis d'imposition N-2)

Comment s'inscrire ?

Vous devez déposer :

- Une demande de logement social auprès d'un service enregistreur compétent (bailleur, mairie) ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique)
- ET**
- Une demande de logement contingenté fonctionnaire auprès du service compétent dont les coordonnées suivent

Comment ça marche ?

A réception des documents requis et particulièrement du **n° de la demande de logement social active**¹, le SILFE saisit les informations utiles dans une application automatisée (SYPLO) permettant à **l'ensemble des bailleurs** de sélectionner les candidats en fonction de **tout leur parc disponible** (vacance ou nouvelle livraison). Les bailleurs recevront une liste de la part du SILFE.

L'ensemble des démarches, après enregistrement par le SILFE, est à réaliser directement **entre bailleur et demandeur**. Le SILFE n'est plus un intermédiaire à ce stade.

Une fois votre demande enregistrée, les bailleurs sociaux sont chargés de vous faire une proposition en respectant les indices de priorité que nous avons attribués ou non aux demandeurs (lorsqu'une urgence est dûment justifiée par le demandeur).

De votre côté, il s'agit d'une **démarche active, vous devez rentrer en contact avec les bailleurs** qui ont du patrimoine sur les communes que vous avez sélectionnées et éventuellement élargir vos choix de communes, les logements vacants sur Lille étant très rares et très demandés.

Le SILFE ne proposera par conséquent ni de logement à un agent l'ayant saisi ni de candidat à reloger à un bailleur précis signalant un bien disponible.

¹Demande de logement social à renouveler chaque année sur le site demande-logement-social.gouv.fr ou auprès d'un guichet enregistreur (bailleur, mairie)

Ma situation a changé / mes critères de logement ont changé, que dois-je faire ?

Le SILFE n'a pas la possibilité de modifier ces informations. Toute **modification du dossier sera à signaler au service enregistreur** auprès duquel vous avez déposé votre demande de logement social (bailleur, mairie) ou sur internet demande-logement-social.gouv.fr (si vous disposez d'une adresse électronique) en accédant à votre demande.

Coordonnées des services compétents en arrondissements

Arrondissement	Adresse	Correspondants
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe Maison de l'État Plateau Chémerault CS 80207 59363 Avesnes-sur-Helpe	03.27.61.59.71 sp-avesnes-bdl@nord.gouv.fr
Cambrai	Sous-préfecture de Cambrai Place Fénelon CS 40393 59407 Cambrai cedex	03.27.72.59.82 sp-cambrai-logement-cohesion- sociale@nord.gouv.fr
Douai	Sous-préfecture de Douai 642, Bd Albert 1er CS 60709 59507 Douai cedex	03.27.93.59.61 / 03.27.93.59.68 sp-douai-baesi- logement@nord.gouv.fr
Dunkerque	Sous-préfecture de Dunkerque 27, rue Thiers CS 56535 59386 Dunkerque cedex 1	03.28.20.59.94 sp-dunkerque-bcs@nord.gouv.fr
Lille	DDETS – Pôle Logement SILFE Cité Marianne 2 boulevard de Strasbourg CS 12488 59046 LILLE CEDEX	ddets-silfe@nord.gouv.fr 03.74.00.61.14
Valenciennes	Sous-préfecture de Valenciennes 6, avenue des Dentellières CS 40469 59322 Valenciennes cedex	03.27.14.59.72 sp-valenciennes-mission- cohesion-sociale@nord.gouv.fr

Justificatifs à fournir par motif de la demande

Motif de la demande	Justificatifs à fournir	Observations
AFFECTATION dans le 59 (mutation- réussite concours-CDD)	Arrêté-mail RH <u>Si mutation</u> : + dernier bulletin de salaire. <u>Si contractuel</u> : contrat d'une durée minimum de 6 mois consécutifs en cours de validité.	Pour les contractuels la demande d'inscription au contingent devra être formulée au plus vite (l'inscription au contingent préfectoral étant effective jusqu'à la fin du contrat de travail)
DIVORCE/SÉPARATION	ONC, saisine du JAF, requête en divorce dûment signée <u>si DIVORCE par consentement mutuel</u> : attestation de l'avocat précisant que la procédure est en cours <u>si PACS</u> : décision de dissolution du PACS	Justificatifs à enregistrer dans la demande HLM Attention : en cas de propriétaires occupants , produire au minimum un compromis de vente, ou jugement/acte notarié, attribuant le logement à l'ex-conjoint ou si en location parc privé , justificatif de désolidarisation de l'ex-conjoint du bail signé en commun actée par le propriétaire
LOYER EXCESSIF (logement du parc privé)	BAIL – dernière quittance de loyer	Sous réserve que le loyer dépasse 30 % des ressources mensuelles du foyer
LOGEMENT SURPEUPLÉ (logement du parc privé)	BAIL	Sous réserve que la surface du logement ne répond pas aux normes en vigueur soit 16 m ² pour 2 + 9 m ² par personne supplémentaire, ou si le nombre d'occupants du logement actuel dépasse de plus de 2 le nombre de pièces.
LOGEMENT REPRIS PAR SON PROPRIÉTAIRE	CONGÉ légal remis par le propriétaire, et copie du bail	
EXPULSION LOCATIVE	JUGEMENT-Justificatifs apurement de la dette locative (échancier - recevabilité plan surendettement)	Si expulsion du parc social : examen approfondi des demandes au cas par cas
HÉBERGEMENT EN STRUCTURE, HÔTEL ou FOYER	Copie des factures du mois en cours	

HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS OU EN FAMILLE	Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, attestation sur l'honneur et justificatif de domicile	
ÉLOIGNEMENT DU LIEU DE TRAVAIL	Adresse du lieu de travail et du domicile	= en dehors de l'arrondissement
Autre motif	Documents justifiant le motif énoncé	